



4, route des Morillons
CH-1211 GENÈVE 22
Téléphone direct (22) 799
central (22) 799 61 11
Fac-similé (22) 798 86 85
E-mail: ilo@ilo.org
Site internet: www.ilo.org

Réf. BIT/ILO

Votre réf.

TUR 1-352

Monsieur Gérard Greneron
Secrétaire général
Conseil Européen des Syndicats de
Police (CESP)
39, bis Rue de Marseille
69007 LYON
France

Objet : Intervention

16 NOV. 2007

Monsieur le Secrétaire général,

J'accuse réception de votre communication du 6 novembre 2007 relative aux difficultés rencontrées par le Syndicat indépendant de la police serbe (IPTU).

A cet égard, je vous informe que dès réception de votre communication, le BIT est intervenu auprès du gouvernement. Soyez assuré que je ne manquerai pas de vous tenir informé de toute observation que le gouvernement pourra transmettre sur cette affaire.

. Veuillez agréer, Monsieur le Secrétaire général, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Directeur général:

Karen Curtis,
Directrice Adjointe du Département des normes,
Internationales du travail,
Responsable de la liberté syndicale.

Free translation.

Mr. Secretary General

“I acknowledge receipt of your information of November 6th, 2007 relating to the difficulties met by the Serbian Independent Police Trade Union (IPTU).

In that respect, the International Labour Office intervened besides the government on receipt of your letter. Be sure that I will let you informed of all comments made by the government on that matter.

Sincerely yours,”